



E-paper

Abonnements

Accueil | Le Matin Dimanche | Maltraitance au foyer de Mancy – Le milieu du handicap réclame des contrôles dans les centres

Abo **Maltraitance au foyer de Mancy**

# Le milieu du handicap réclame des contrôles dans les centres

L'affaire de maltraitance dans un foyer genevois met en lumière le manque d'inspection dans les structures spécialisées. Associations et députés se mobilisent.

Julien Culet

Publié: 05.02.2022, 22h35



La députée genevoise Delphine Bachmann (Centre) est à l'origine d'une motion réclamant la mise en place de contrôles dans les établissements accueillant des personnes handicapées.

Laurent Guiraud/Tamedia

Le scandale touchant le foyer spécialisé pour enfants de Mancy aurait-il pu être évité par la mise en place de contrôles? La question se pose après la révélation de maltraitances répétées par «Le Temps». Des pensionnaires auraient été enfermés, privés de nourriture ou encore dû rester dans leurs excréments. Des faits qui se seraient déroulés pendant deux ans, jusqu'à l'an passé. Il s'avère pourtant que, dans le même temps, une motion avait été déposée au Grand Conseil genevois afin de mettre en place des contrôles dans les établissements accueillant des personnes handicapées (EPH). Accepté par la Commission des affaires sociales en novembre 2019, le texte a été transmis au Conseil d'État mais sans que de nouvelles procédures n'aient été mises en place, accusent les acteurs du milieu du handicap.

## À LIRE SUR LE SUJET

Abo **Maltraitance dans un foyer**

**Mancy: le récit d'une incroyable gabegie**

Abo **Éducation spécialisée**

**Une enquête sur le Foyer de Mancy**

Abo **Politique**

**Le Foyer Mancy réveille les échos de l'«affaire Adeline»**

Il faut dire que les inspections semblent bien insuffisantes. Il ressort des auditions de commission que, sur la cinquantaine d'établissements, seuls deux sont visités chaque année par le Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI). Composé de six employés, ce groupe doit aussi surveiller les 54 EMS genevois. À l'origine de la motion, Delphine Bachmann relève que l'instance n'est pas adaptée pour intervenir dans les lieux comme Mancy. «Il n'y a actuellement rien qui est fait pour le contrôle, reproche la députée du Centre. Le GRESI est adapté pour de l'inspection en milieu hospitalier, pour évaluer des soins, mais ne l'est pas pour les contrôles d'établissements accueillant des personnes handicapées. Ce sont des questions sociales et de droits fondamentaux des résidents.»

 14  

## Exemple vaudois

Pour l'élue, ce manque de contrôle est d'autant plus inadmissible qu'un système existe tout près: «Un dispositif, le CIVESS, a été mis en place dans le canton de Vaud après deux enquêtes parlementaires, suite à des problèmes dans des établissements. Je ne comprends pas que cela n'avance pas et que nous ne soyons pas capables de faire un copier-coller. Nous sommes en train de basculer sur l'exemple vaudois, où on doit attendre une commission d'enquête pour bouger.» Une sous-commission a été créée cette semaine pour faire la lumière sur les dysfonctionnements à Mancy.

---

**«Un dispositif a été mis en place dans le canton de Vaud après deux enquêtes parlementaires, suite à des problèmes dans des établissements. Je ne comprends pas que cela n'avance pas et que nous ne soyons pas capables de faire un copier-coller.»**

Delphine Bachmann, députée du Centre

---

Les associations actives dans le domaine du handicap rejoignent ces critiques. «En cas de problème dans un établissement, il faut qu'il y ait des outils pour diagnostiquer ce qui se passe et pour corriger le tir, estime Olivier Reymermier, secrétaire général de Cerebral Genève. Un regard extérieur neutre et compétent, portant sur les aspects sociaux et de santé, serait une ressource essentielle pour évaluer une situation, en particulier quand il y a des différences dans les constats réalisés par les parents, les collaborateurs et la direction.»

Actuellement, le principal moyen d'alerte repose sur une dénonciation des parents. Mais ceux-ci craignent d'éventuelles représailles. «Il peut y avoir une réticence à dénoncer des problèmes, confirme Olivier Reymermier. Vu le manque de places, ils n'ont souvent pas d'alternative à l'institution où est leur enfant. Sachant qu'ils ont impérativement besoin de ce soutien, les conséquences potentielles d'un conflit avec l'institution sont donc d'autant plus grandes. Et ils doivent vivre avec ça.»

---

**«Nous devons donner les moyens pour mettre en place des contrôles, mais la réponse est toujours la même: il n’y a pas assez de ressources pour développer un tel projet.»**

Cyril Mizrahi, vice-président de la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches

---

Vice-président de la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (Fégaph) et député socialiste, Cyril Mizrahi regrette le manque de financement. «Nous devons donner les moyens pour mettre en place des contrôles, mais la réponse est toujours la même: il n’y a pas assez de ressources pour développer un tel projet. On ne parle pourtant pas de sommes faramineuses. On n’a guère avancé et, deux ans après, on se retrouve avec cette polémique au foyer de Mancy.»

## **Moyens supplémentaires**

Contacté, le Département de la cohésion sociale (DCS) de Thierry Apothéloz, interrogé par la commission, indique ne pas avoir la charge des mineurs mais fait savoir qu’un poste a été créé au GRESI, qui permettra de «renforcer, dès 2022, ses contrôles annuels sur les aspects sanitaires, qui vont ainsi passer de 2 à 15». Les acteurs du milieu du handicap jugent l’instance inadaptée, mais des changements devraient avoir lieu. «Un groupe de travail, intégrant le canton, les associations de proches et des responsables des EPH, planche actuellement sur les aspects liés à la qualité dans la prise en charge des personnes majeures. Les travaux portent notamment sur le développement du contrôle des prestations socio-éducatives», informe le DCS.

Quant aux contrôles actuels, le département précise qu’«une accréditation ISO/CLASS est exigée à intervalles réguliers (tous les trois ans) pour les établissements. (...) Les contrôles en vue de ces accréditations sont effectués par des organes indépendants. Les critères évalués portent entre autres sur

le respect des droits des personnes accueillies.» Enfin, le canton peut procéder à des visites: «L'office compétent est chargé du suivi des plaintes que pourraient lui adresser des personnes accueillies en établissement ou leurs proches.»

**Julien Culet** est journaliste à la rubrique Suisse depuis 2018. Correspondant à Genève pour «Le Matin Dimanche», il traite en particulier de l'actualité du canton. Il a auparavant travaillé durant 5 ans au sein de la rédaction du «20 minutes». [Plus d'infos](#)

 @JulienCl

Publié: 05.02.2022, 22h35

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

## THÈMES

Genève

Handicap

Thierry Apothéoz

Département genevois de la cohésion sociale (DCS)

Santé

14 commentaires

## ARTICLES EN RELATION



Abo **Maltraitance dans un foyer**

### Mancy: le récit d'une incroyable gabegie

Dès l'ouverture du foyer, les premiers signaux d'alarme résonnent. La chronologie et ses trous inexplicables démontrent que l'affaire a été traitée



Abo **Affaire de maltraitances dans un foyer**

### L'ancien directeur de Mancy prêt à s'expliquer devant la justice

Dans le cadre du dernier audit lancé par le DIP, l'ex-responsable ne



Abo **Politique**

### Le Foyer M les échos Adeline»

Selon certains contrôles et d' cette terrible a

trop longtemps comme un  
dysfonctionnement mineur.  
✓ Déjà lu



s'exprime pas. Son avocat souligne  
que son client est en revanche  
disposé à parler au Ministère public.  
✓ Déjà lu



▼ Déjà lu



La une

E-paper

Archives du journal

Impressum

CGV

Politique de confidentialité

Abonnements

Contact

Tous les Médias de Tamedia

© 2022 Tamedia. All Rights Reserved